



Testez d'abord votre niveau de langue !

- Tests gratuits sur www.vocable.fr et sur www.transparent.com rubrique Free Resources / Tests
- Tests des chambres de commerce : www.reseau-cel.cci.fr
- Le Cles (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) est réservé à tout étudiant inscrit en établissement d'enseignement supérieur qui désire évaluer son niveau : www.certification-cles.fr

Bon à savoir

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) permet une reconnaissance européenne des langues et des niveaux (de A1 à C2).

Pour faciliter la mobilité en Europe, le Passeport Europass permet de présenter vos compétences acquises en langues.

<http://europass.cedefop.europa.eu>

Quelle formule choisir ?

En France

Sans cours :

- Supports multimédias (films en VO, radios, jeux, cédéroms ou DVD) disponibles en médiathèque, en librairie ou sur internet.

- Laboratoires de langues des universités ou bibliothèques spécialisées (ex. : BPI du centre Beaubourg, à Paris).
- Correspondants étrangers, par courrier postal ou e-mail.
- Chantiers internationaux en France.
- Échanges de conversation ou rencontres avec des étrangers : www.conversationexchange.com

À Paris : www.etudiantdeparis.fr/node/277

Avec cours :

- Sur internet ou à distance (comparez les coûts avant toute inscription !).

Cned (Centre national d'enseignement à distance) : www.cned.fr

BBC : www.bbc.co.uk/languages.

- Dans les centres culturels étrangers et les chambres de commerce dispensant des cours de langues : www.reseau-cel.cci.fr.

À l'étranger

Sans cours :

- Séjours linguistiques ou échanges grâce à votre collègue ou lycée.
- Immersion dans une famille étrangère grâce au comité de jumelage de votre ville ou à un organisme de séjours linguistiques.
- Chantiers internationaux à l'étranger.
- Assistant de français dans un établissement étranger grâce au programme européen Comenius ou au Ciep (Centre international d'études pédagogiques).

www.europe-education-formation.fr et www.ciep.fr/assistantfr

- Séjour au pair grâce à un organisme de placement.
- Job à l'étranger ne nécessitant pas de connaissances approfondies en langue : hôtellerie-restauration, travaux agricoles, activités balnéaires...



Bon à savoir

Privilégiez les organismes étrangers agréés par le ministère de l'Éducation du pays.

Royaume-Uni : www.englishuk.com • Irlande : www.mei.ie

Allemagne : www.goethe.de • Portugal : www.instituto-camoes.pt

Italie : www.iicparigi.esteri.it • Espagne : www.cervantes.es

www.keljob.fr

www.fruitfuljobs.com

www.lhotellerie.fr

www.leisurejobs.com

- Le Visa Vacances Travail permet de découvrir les pays suivants et d'y travailler : Canada, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Corée du Sud, Argentine et Hong-Kong.

Avec cours :

- Séjours linguistiques sous forme de cours individuels ou collectifs + découverte culturelle du pays
- Cours à distance avec séjour dans le pays : www.cned.fr
- Cours collectifs organisés par des organismes publics ou associatifs ou des écoles de langues

www.language-learning.net

www.languagecourse.net

www.europa-pages.com

- Programmes européens incluant un apprentissage linguistique : Service volontaire européen (SVE), Eurodyssée, Erasmus Stage ou Leonardo da Vinci.

www.jeunesseenaction.fr

www.eurodysee.eu

www.europe-education-formation.fr

Bon à savoir

Si l'organisme est français, choisissez de préférence un organisme de séjour agréé par un ministère (Éducation, Jeunesse ou Tourisme).

En solo

Si vous partez seul, vous devrez trouver vos cours de langue (moins chers que dans le cadre d'un séjour linguistique), votre job, votre logement et votre mode de transport.

Le Club Téli diffuse des offres de jobs à l'étranger (adhésion : 40 €).
www.teli.asso.fr

Le service Eurodesk vous donne des pistes concernant la recherche de cours, de logement et de job à l'étranger.

www.eurodesk-france.org

À consulter également :

www.infomobil.org et <http://europea.eu/youth>

Aides financières

- Aides des programmes européens.
- Bourses d'organismes binationaux (Ofaj ou British Council)
- Chèques-vacances : www.ancv.com
- Aides aux jeunes en difficultés : contactez votre mission locale
- Aides aux familles en difficulté : contactez votre Caf
- Financement dans le cadre de la formation continue si vous êtes salarié
- Aides aux demandeurs d'emploi : contactez Pôle emploi
- Aides des collectivités territoriales : contactez votre conseil général ou régional

Pour finir, valorisez votre niveau de langue !

De nombreux examens peuvent attester de votre niveau en langue : TOEFL, DCL, IELTS, DELE, ZDFB...



CIDJ, Centre d'information et de documentation jeunesse

101 quai Branly - 75015 Paris
M° Bir-Hakeim (ligne 6)
ou RER Champ-de-Mars (ligne C)

Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi de 13h à 18h,
le samedi de 13h à 17h

Un entretien complémentaire sur rendez-vous et à l'initiative du conseiller peut être proposé le lundi toute la journée ou le matin du mardi au vendredi.



Le hall du CIDJ est accessible aux personnes handicapées.

Des conseillers vous informent par téléphone au 01 44 49 29 32 du lundi au vendredi de 10h à 13h

www.cidj.com

www.facebook.com/CIDJParis

www.twitter.com/Le_CIDj

www.jcomjeune.com

www.facebook.com/Jcomjeune

www.twitter.com/Jcomjeune



MAIRIE DE PARIS

file de France

cidj

Apprendre une langue étrangère

Apprendre une langue est possible pour tous. En France ou à l'étranger, avec ou sans cours, les formules sont nombreuses et variées !



Les conseillers du CIDJ

Au CIDJ, des conseillers vous aident et une permanence d'information sur la mobilité a lieu le jeudi de 14h30 à 17h à l'espace Europe et International.

Documentation consultable au CIDJ

- Dossier Actuel-Cidj *Langues étrangères : cours, stages et diplômes n° 4.82.*
- Dossier Actuel-Cidj *Les séjours linguistiques à l'étranger n° 7.6.*
- Dossier Actuel-Cidj *Les chantiers de jeunes bénévoles n° 5.611.*
- Dossier Actuel-Cidj *Partir au pair à l'étranger n° 8.23.*
- Dossier Actuel-Cidj *Les programmes européens n° 8.53.*

Septembre 2013

